

A Mesdames et Messieurs
les membres du Conseil communal
1001 Lausanne

Lausanne, le 13 novembre 2025

Résolutions de Mme Séverine Graff et Mme Sevgi Koyuncu du 21 janvier 2025 adoptées par le Conseil communal suite à la réponse à l'interpellation de Mme Graff : « Agir contre l'augmentation du prix des transports publics »

Monsieur le Président, Mesdames, Messieurs,

Lors de sa séance du 21 janvier 2025, dans le cadre du traitement de la réponse à l'interpellation de Mme Séverine Graff « Agir contre l'augmentation du prix des transports publics », le Conseil communal a adopté la résolution suivante de Mme Graff :

« Soucieux de l'impact de la hausse des tarifs des transports publics sur le pouvoir d'achat des ménages, et constatant que les hausses cumulées depuis quinze ans ont largement dépassé l'inflation, le Conseil communal invite la Municipalité à continuer à faire pression, en collaboration avec d'autres communes, en vue de revoir les mécanismes de fixation des tarifs au sein de la Communauté tarifaire vaudoise ».

Ainsi que la résolution suivante de Mme Sevgi Koyuncu :

« Le Conseil communal souhaite que la Municipalité étende la subvention à hauteur de 50% du prix de l'abonnement annuel Mobilis aux bénéficiaires des PC familles, tel que c'est déjà le cas pour les jeunes en formation de 20 à 24 ans ainsi que pour les retraités ».

Réponse de la Municipalité

La Municipalité rappelle que la fixation des tarifs des transports publics est une prérogative des acteurs et actrices de la branche. Au niveau national, SwissPass réunit 250 entreprises de transports publics et 18 communautés tarifaires. Les décisions prises au niveau national se répercutent ensuite au niveau cantonal et de la Communauté tarifaire vaudoise (CTV), appelée également Mobilis, qui regroupe les entreprises de transport opérant sur le sol vaudois. Ainsi, dans le système actuel les autorités locales ne sont pas impliquées directement dans la fixation des tarifs. Les décisions concernant l'adaptation des tarifs de la CTV doivent être prises à l'unanimité, à défaut de quoi ce sont les augmentations des tarifications décidées au niveau national qui s'appliquent.

La Municipalité agit dans le cadre de ses compétences, qui sont très limitées dans le complexe processus décisionnel en place. Une révision de ce processus au niveau national s'avère difficile à mettre en œuvre par l'impulsion des seules autorités locales. Ainsi, la Municipalité souhaite poursuivre son engagement pour garantir l'accessibilité aux transports publics, notamment par sa politique de subventionnement de l'achat d'abonnements pour certaines catégories de bénéficiaires.

35% de la population lausannoise est couverte par les dispositifs actuels de subventionnement à l'achat d'un abonnement annuel Mobilis, à savoir les dispositifs écoles (écolières, écoliers et jeunes jusqu'à 20 ans) et plan climat, (jeunes en formation 20-24 ans, bénéficiaires des prestations complémentaires AVS/AI, personnes à la retraite ainsi que les habitantes et habitants des zones foraines (gratuité de la 3^e zone). 15% de l'ensemble des Lau-sannoises et Lausannois y ont effectivement recours.

Depuis l'entrée en vigueur de ces mesures, plusieurs postulats ont été déposés. Chacun demande une extension du système actuel en faveur de différents publics cibles : gratuité pour les jeunes jusqu'à 25 ans (POS22/052), jeunes jusqu'à 30 ans sur la base de critères financiers (POS18/017), bénéficiaires des subsides LAMAL (POS 24/024), rabais de 50% pour l'ensemble de la population (POS25/001), bénéficiaires de l'assurance invalidité (POS25/057), abonnement à CHF 40.- par personne (POS 25/086). La présente résolution complète cette liste avec un rabais de 50% pour les bénéficiaires des PC familles.

L'ensemble de ces propositions sera analysé dans le cadre d'un rapport-préavis qui présentera un point de situation du dispositif actuel et les évolutions qui pourront être mises en place pour différents publics. Ce rapport-préavis devra également tenir compte de la mise en place éventuelle d'un dispositif de subventionnement des abonnements de transports publics à l'échelle cantonale.

En vous priant de bien vouloir prendre acte de la présente communication, nous vous prions d'agréer, Monsieur le Président, Mesdames, Messieurs, nos salutations distinguées.

Au nom de la Municipalité

Le syndic
Grégoire Junod

(.w)

Le secrétaire
Simon Affolter

(sm)

